

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION

Origine : Demande écrite de renseignements – série no 2
en date du 11 novembre 1999

Demandeur : FACEF et ARC

Question 12 Référence : SCGM-3, document 1, p.3

«Les fonds requis pour réaliser les activités à l'intérieur du Défi excellence proviennent d'une réallocation des ressources à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire de l'entreprise».

Bien vouloir précisez en quoi consiste la réallocation des ressources à laquelle il est fait mention en préambule.

Réponse

Aucun budget spécifique ne fut demandé par SCGM pour réaliser l'activité de gestion de la Qualité dans le dossier tarifaire '99. La réalisation des activités, au cours de l'exercice, 1999 s'est faite à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire soumise à la Régie. Cette dernière fut d'ailleurs réduite de 1,7 million \$ par la Régie.